Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_115-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-115

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2023)

Date de convocation : 30 aout 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 21 septembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, PARIS, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, CACHELOU.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX, JAVELAUD, PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, GANTCH, CASSOU, BLANCHET et M. AUSSANT, BEROT-LARTIGUE, SASSOUBRE, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE à Mme CANDAU
M. CASADEBAIG à M. DESSEIN
M. GABASTON à M. MARTIN
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE

Secrétaire de séance : M. CARREY

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU - DECISION MODIFICATIVE N°6

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2023/44 en date du 6 avril 2023, le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été approuvé.

Les autorisations budgétaires initiales doivent être réajuster par le transfert de crédits comme indiqué ci-dessous afin de pouvoir régler ou encaisser :

- les charges d'investissement à la commune d'Arudy pour le local de l'Office de Tourisme ;
- les parts sociales à la SEPA ;
- l'annulation de titres sur l'exercice précédent pour les taxes de séjour ;
- le FPIC ;

Décision modificative N° 6

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168741 (16) : Communes membres du GFP	6 667,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	7 887,00 €
275 (27) : Dépôts et cautionnements versés	1 220,00 €		
	7 887,00 €		**7 887,00 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 8 296,00 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	7 887,00 €	7388 (73) : Autres taxes diverses	- €
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €		
65548 (65) : Autres contributions	- 7 912,00 €		
661131 (66) : Aux communes membres du GFP	1 246,00 €		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 081,00 €		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	2 994,00 €		
	- €		- €
Total Dépenses	**7 887,00 €**	**Total Recettes**	**7 887,00 €**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_115-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°6 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON